

Résultats des élections du 11 février 2018

Binômes titulaires

- Docteurs Fabrice BROUCAS et Marianne FONTANGES-DARRIET
- Docteurs Philippe VEAUX et Muriel RAINFRAY
- Docteurs Michel COLLE et Sandrine ROCHE
- Docteurs Nathalie LAJZEROWICZ et Laurent SAURA
- Docteurs Christian GLEDINE et Constance MOLLAT
- Docteurs Sophie BOULON et Kévin ROSSINI

Binômes suppléants

- Docteurs Laurent CADIER et Marie-Sylvie DOUTRE
- Docteurs Bernard FERCHAUD et Jocelyne MONROY
- Docteurs Mélanie AGUEDO et Bruno ROLLIN
- Docteurs Jean-Marc DEMAY et Aude LEPOUTRE
- Docteurs Michèle DAUT et Gilles PASTICIER
- Docteurs Christiane HIPPOLYTE-CODOGNET et Eric TENTILLIER

LES RECOURS (articles L4125-5 et R4125-21 du Code de la Santé Publique) :

Les élections peuvent être déférées au Tribunal Administratif dans un délai de 15 jours :

- Par les médecins, à compter du jour de l'élection ;
- Par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé ou le Ministre chargé de la santé, à compter du jour de réception de la notification du procès-verbal de l'élection.